

Décision n° EI-2024 - 16 portant accréditation de l'École Supérieure de Génie Civil de Hanoi, Vietnam

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération du collège du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'un établissement d'enseignement supérieur étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° **2023/06/15** du 21 juin 2023 passée avec l'École Supérieure de Génie Civil de Hanoi en vue de l'évaluation institutionnelle/accréditation de l'établissement ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 Mars 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que l'École Supérieure de Génie Civil de Hanoi répond aux six critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

DOMAINE 1 : PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL

Critère 1 : Définition de la stratégie de l'établissement

L'EGCH affiche un positionnement stratégique remarquable sur la scène vietnamienne, tirant profit de décennies d'expérience depuis sa création. Son succès repose en grande partie sur le développement d'un réseau solide de partenaires industriels et socio-économiques, formant ainsi un maillage qui soutient de manière significative son développement stratégique. La trajectoire clairement définie de l'établissement, visant à devenir autonome d'ici 2030 et une université de recherche de premier plan en Asie du Sud-Est d'ici 2045, atteste de son ambition et de son engagement à long terme en faveur de l'excellence académique et de la recherche de pointe.

Malgré les défis de la concurrence universitaire, l'EGCH peut capitaliser sur son positionnement stratégique solide en poursuivant une communication externe proactive et coordonnée. Cela contribuera non seulement à renforcer sa présence sur la scène vietnamienne mais aussi à réaliser avec succès ses objectifs ambitieux à long terme.

Critère 2 : Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre de la stratégie

L'aspiration de l'EGCH à atteindre le niveau deux de l'autonomie reflète une vision stratégique tournée vers un développement à long terme. Pour garantir le succès de cette transition, des actions décisives doivent être engagées, notamment un renforcement significatif des efforts de coordination et d'animation à travers tous les services de l'établissement.

La communication interne doit être transparente et inclusive, expliquant clairement les objectifs du passage au niveau deux d'autonomie et les avantages qui en découleront pour l'institution. Une communication ouverte contribuera à minimiser les appréhensions et à mobiliser l'ensemble du personnel vers une vision commune. Bien que l'EGCH ait entrepris une réorganisation profonde de sa communication externe depuis 2017, le contexte concurrentiel intense entre les universités vietnamiennes aujourd'hui souligne la nécessité d'une politique globale et coordonnée entre tous les services de communication. L'absence d'une approche holistique pourrait potentiellement entraver la maximisation des efforts de communication, limitant ainsi la visibilité et la reconnaissance de l'établissement au niveau national et international.

La montée en compétences et la professionnalisation des équipes sont des piliers essentiels de cette démarche. Cela englobe la gestion de la qualité, la construction d'un système d'informations uniformisé reposant sur des données fiables et standardisées, la gestion financière efficace, et une communication externe stratégique. En investissant dans le développement des compétences, mais uniquement à cette condition, l'EGCH pourra garantir une mise en œuvre fluide et réussie de ces changements cruciaux.

La mise en place d'un modèle entrepreneurial constitue une étape importante dans la conduite du changement mais le calendrier de mise en œuvre actuel n'est pas réaliste. Accompagner l'ensemble du personnel vers ce modèle favorisera une culture d'innovation, de responsabilité et d'efficacité au sein de l'institution. Il est impératif d'instaurer des programmes de formation adaptés, des ateliers collaboratifs et des mécanismes de feedback pour assurer une compréhension commune et un engagement généralisé en faveur de cette transformation. Ces transformations demanderont plusieurs années d'effort.

En résumé, pour concrétiser ses ambitions d'autonomie et de développement à long terme, l'EGCH doit mettre en œuvre une approche globale, incluant la coordination efficace des services, la montée en compétences, la professionnalisation, la mise en place de systèmes de gestion performants, et une communication interne et externe stratégique. En adoptant ces mesures, l'établissement se positionnera de manière optimale pour relever les défis à venir et prospérer dans un environnement académique en constante évolution.

DOMAINE 2 : POLITIQUE DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DE L'INSCRIPTION DE LA SCIENCE DANS LA SOCIÉTÉ

Critère 3 : Politique de la recherche

La politique de recherche développée par l'établissement est bien structurée pour construire sur le long terme un environnement de recherche spécialisé et interdisciplinaire avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux. Le comité souligne le potentiel des groupes de recherche « forts » (dont les priorités sont définies au niveau national), qui rassemblent des partenaires académiques et industriels, et qui bénéficient de financements de l'Etat. Si la production scientifique a bien progressé depuis 2017, le comité appelle toutefois l'EGCH à s'interroger sur le potentiel « recherche » compte tenu de la baisse des effectifs des enseignants, des doctorants et des étudiants en Master. Il invite l'établissement à se positionner par rapport aux autres établissements de recherche nationaux et internationaux. Il recommande la mise en place d'indicateurs de pilotage de la recherche qui serviront de base pour rendre les arbitrages nécessaires, entre orientations et priorités dans ce domaine.

La politique de l'établissement en matière d'intégrité scientifique et de déontologie est en émergence et pourra évoluer en s'adaptant aux standards internationaux. Les ambitions en science ouverte restent à concrétiser par l'intermédiaire d'un plan d'action. L'établissement édite depuis 2007 une revue en génie civil qui commence à être identifiée au niveau international.

La politique budgétaire en termes de recherche est incitative et bien acceptée par les enseignants.

Critère 4 : Politique de l'innovation et impact sociétal

L'écosystème de recherche, de transfert technologique et d'innovation mis en place par l'établissement est bien structuré et repose sur cinq piliers complémentaires (les laboratoires, les instituts, le centre d'expérimentations et d'accréditation de la construction, deux entreprises CCU et NUCETech, les groupes de recherche et groupes de recherche forts).

L'EGCH affirme son positionnement dans la réalisation des responsabilités sociétales en contribuant au développement socio-économique. L'établissement se préoccupe des politiques relatives à la médiation culturelle et scientifique générale et collabore régulièrement avec les acteurs régionaux et nationaux pour la diffusion des savoirs.

L'écosystème d'innovation et de transfert doit continuer de se développer et de jouer un rôle très structurant dans le développement et le fonctionnement de l'université.

DOMAINE 3 : POLITIQUE DE LA FORMATION, DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA VIE DE CAMPUS

Critère 5 : Politique de la formation

L'EGCH propose une offre de formation dans le domaine de génie civil et de l'architecture particulièrement étoffée et adaptée aux besoins du monde socio-économique. L'offre de formation tend vers le système LMD. La durée totale des cycles de licence et master a été réduite de 7 ans à 5,5 ans.

Cependant, certains départements ont un faible nombre d'étudiants et l'offre de formation devra regrouper des programmes pour s'adapter davantage aux besoins et aux réalités socio-économiques de son environnement.

L'adossement à la recherche de certains masters est cohérent avec le développement stratégique de l'établissement dans le cadre de la mise en place du deuxième campus.

Les enseignements et les formations sont évalués par les étudiants et les acteurs du monde socio-économique dans l'objectif d'une amélioration continue régulière et efficace.

L'internationalisation des formations est pertinente dans le cadre du PFIEV mais reste partielle, avec un faible nombre de mobilités entrantes et sortantes effectives. La mobilité entrante est essentiellement issue des pays limitrophes ce qui représente un vecteur de rayonnement pour l'établissement, qui souhaite être reconnu comme une université de référence en Asie du Sud-Est.

Critère 6 : Vie étudiante et vie de campus

Alors que la loi vietnamienne restreint la représentation étudiante dans les instances officielles, le comité note un manque de communication bidirectionnelle et directe entre le représentant au conseil académique et les étudiants.

Malgré les espaces limités dédiés et adaptés à la vie étudiante, le comité d'experts considère que celle-ci est particulièrement bien développée. Il est évident que le personnel et le corps enseignant sont également convaincus de son importance. Le bien-être étudiant est notamment assuré par les dispositifs d'intégration et de soutien dans les démarches administratives, le soutien apporté par l'université aux associations étudiantes et l'existence d'un centre de santé gratuit pour tous les étudiants. Le développement du deuxième campus poussera l'établissement à repenser l'organisation de la vie étudiante qui devra nécessairement rester une priorité.

Il est important de poursuivre les efforts engagés au niveau du bureau de service aux étudiants en étendant les services en lien avec les départements.

Article 2

L'École Supérieure de Génie Civil de Hanoi est accréditée pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Fluidifier le pilotage central et transversal des services administratifs de l'établissement (renforcer la coordination des services). En particulier, mieux coordonner l'action des services en charge de la politique patrimoniale dans l'établissement.
- Elaborer un plan de conduite du changement et d'accompagnement des équipes administratives vers un modèle de gestion entrepreneurial, vers la culture de résultat et la performance.
- Définir une véritable politique de communication interne et externe intégrée avec une coordination renforcée des acteurs concernés pour renforcer la visibilité et la réputation de l'établissement. Une attention particulière pourra être portée à la mise à disposition d'une documentation en anglais afin de favoriser l'attractivité internationale des enseignants et des étudiants.
- Clarifier et mieux coordonner l'action des différents acteurs impliqués dans le déploiement de la politique globale de la qualité. Sur le plan opérationnel, l'évaluation par enquêtes des enseignements doit être davantage analysée et un plan d'action élaboré dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.
- Avoir un pilotage intégré des fonctions financières (budget et gestion des investissements) ; renforcer la professionnalisation des services financiers ; poursuivre la trajectoire de renforcement de l'autonomie de l'établissement
- Définir une politique globale en matière de transition écologique et développement durable (schéma directeur en Développement Durable et Responsabilité Sociétale, formation des personnels, décarbonation de la recherche). Le comité encourage également l'EGCH à étendre cette politique aux formations dédiés aux futurs dirigeants du pays, et à la formation initiale : les formations actuelles devraient être augmentées, non seulement dans les domaines disciplinaires, mais aussi des enseignements plus généraux avec une vision scientifique, technique et macro-économique devraient être mis en œuvre. A cet effet, des cours sur le management, l'économie circulaire, etc. devraient être dispensés dès le niveau licence.
- Clarifier la stratégie scientifique (missions recherche des laboratoires, des instituts et des groupes de

recherche, mise en place d'indicateurs de pilotage de la recherche) et établir un véritable organigramme fonctionnel entre les acteurs. Une attention particulière pourra être portée à la consolidation des effectifs des groupes de recherche en évitant de disperser les ressources dans un nombre élevé de petites équipes

Définir une stratégie précise pour le recrutement et le financement des doctorants, les faire bénéficier d'enseignements transversaux s'articulant autour de l'intégrité et de l'éthique scientifique et les accompagner avec un suivi post-doctoral

Consolider la diversification des filières dans le but d'enrayer la baisse du nombre d'étudiants

Renforcer la communication entre les étudiants et leur représentant. La mise en place d'un conseil officiel de la vie étudiante et d'assemblées générales pourrait renforcer la communication directe entre les étudiants et leurs représentants. Les doctorants de l'EGCH doivent aussi être représentés au sein des conseils de l'établissement.

Le recrutement des étudiants de l'EGCH devrait inclure une politique de diversité, œuvrant notamment pour l'inclusion des femmes et des étudiants porteurs de handicaps.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Hcéres.

Fait à Paris, 10 Avril 2024

Le président par intérim
signé
Stéphane Le Boulter